



**CHECK AGAINST DELIVERY
SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS**

**STATEMENT BY
AMBASSADOR GILBERT LAURIN
DEPUTY PERMANENT REPRESENTATIVE OF CANADA
TO THE UNITED NATIONS**

**TO THE OPENING OF THE UN CONFERENCE TO REVIEW
PROGRESS MADE IN THE IMPLEMENTATION OF THE PROGRAMME OF ACTION
TO PREVENT, COMBAT AND ERADICATE THE ILLICIT TRADE IN SMALL ARMS
AND LIGHT WEAPONS IN ALL ITS ASPECTS**

AT THE SIXTIETH SESSION OF THE UNITED NATIONS GENERAL ASSEMBLY

NEW YORK, 26 JUNE 2006

**DÉCLARATION DE
L'AMBASSADEUR GILBERT LAURIN
REPRÉSENTANT PERMANENT ADJOINT DU CANADA
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

**À LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES CHARGÉE D'EXAMINER LES
PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'EXÉCUTION DU PROGRAMME D'ACTION EN
VUE DE PRÉVENIR, COMBATTRE ET ÉLIMINER LE COMMERCE ILLICITE DES
ARMES LÉGÈRES SOUS TOUS SES ASPECTS**

À LA SOIXANTIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

NEW YORK, LE 26 JUIN 2006

Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous offrir, au nom de la délégation canadienne, mes plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de cette Conférence d'examen.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Ce qui nous rassemble ici en cette occasion historique, c'est à la fois la tragédie et l'espoir. Je dis la tragédie parce que plus de 350 000 personnes sont chaque année victimes du mauvais usage des armes légères, soit en moyenne 1 000 par jour.

Et je dis l'espoir, parce que nous sommes bien placés, tant pendant cette conférence qu'après, pour donner une impulsion magistrale à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Je voudrais profiter de l'occasion pour souligner les mesures particulières que le Canada a prises à l'égard de ces priorités, des mesures que nous nous engageons à poursuivre avec énergie, en collaboration avec les autres nations et la société civile.

Monsieur le Président, nous devons continuer à renforcer le cadre mondial qui régit le transfert des armes légères si nous voulons, en même temps, faire échec au commerce illicite en ce domaine et respecter les intérêts des fabricants, exportateurs, détaillants et utilisateurs légitimes d'armes à feu.

À cet égard, le Canada se réjouit de la création imminente du Groupe d'experts gouvernementaux chargé du courtage, et espère que ce dernier pourra commencer ses travaux le plus tôt possible.

Le Canada est favorable à l'élaboration de principes globaux qui guideront le transfert des armes légères tout au long de leur durée de vie utile, ce qui empêche le transfert illicite des armes aux zones conflits.

Il est aussi favorable, en principe, à la conclusion d'un traité sur le commerce des armes (TCA) qui serait exhaustif et juridiquement contraignant, et qui couvrirait toutes les armes conventionnelles.

Nous tenons d'ailleurs à souligner l'excellent travail accompli jusqu'ici par la société civile et le gouvernement du Royaume-Uni concernant cet éventuel TCA,

et nous nous engageons à collaborer de près avec tous les intéressés pour accélérer le développement et l'adoption de cet important instrument.

Monsieur le Président, il y a en circulation dans le monde au-delà de 600 millions d'armes légères, dont plus de 60 % appartiennent à des civils. La plupart sont utilisées de manière responsable pour la chasse ou le tir à la cible, mais d'autres le sont à des fins illicites. Nous devons donc aussi faire porter nos efforts de ce côté et lutter contre le mauvais usage de ces armes par les civils.

Les États peuvent réaliser des gains majeurs grâce à de simples mesures, par exemple instaurer un régime de permis assorti de critères limpides pour la possession et l'usage légitimes d'armes à feu. Ces critères devraient aussi établir à cet égard un âge minimum raisonnable, pour éviter que les enfants n'aient accès à des armes à feu. Ils devraient en outre prévoir une vérification pour antécédents violents ou activité criminelle dans le cas de tout éventuel propriétaire et utilisateur d'une arme à feu, et obliger ce dernier à connaître au moins les rudiments de la sécurité en ce domaine.

Chaque État doit également voir à ce que ses représentants et les agents de sécurité autorisés à porter une arme s'en servent de manière appropriée. Concernant justement la remise d'armes à feu à ces personnes, et leur utilisation, le Canada souhaite vivement l'adoption et l'application de normes reflétant les *Principes de base des Nations Unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois*.

Il nous faut aussi veiller à ce que les stocks d'armes légères dont nous avons besoin soient gardés en lieu sûr, et que les armes non nécessaires soient aliénées de manière sécuritaire. À cette fin, le Canada serait ouvert à un partage plus poussé d'informations sur les pratiques exemplaires en ce domaine et d'autres domaines connexes, ainsi qu'à la prestation d'une aide technique et financière au besoin.

Outre les questions liées à la disponibilité des armes légères, il importe également de recenser les facteurs qui alimentent la demande de ces armes à des fins illicites, ainsi que de soutenir les initiatives propres à réduire efficacement cette demande dans les grands contextes politiques, sociaux, économiques et culturels, et cela à l'échelle tant nationale qu'internationale.

Comme ce sont les jeunes hommes qui sont généralement les auteurs et aussi les victimes des actes de violence perpétrés à l'aide d'une arme à feu, notre analyse doit également tenir compte des considérations de genre.

Il est primordial également de répondre aux besoins physiques et psychologiques des personnes ayant survécu à des violences armées, et de veiller à ce qu'elles puissent réintégrer la société en tant que citoyens à part entière et productifs.

Lorsqu'il y a lieu, des programmes relatifs aux armes légères devraient être incorporés aux plans et stratégies de développement des pays en développement et des instances internationales pertinentes, notamment la Banque mondiale, les Banques régionales de développement, divers organismes de l'ONU, les organismes d'aide publique au développement et les ONG oeuvrant dans le domaine.

Mais rien de tout cela n'arrivera, Monsieur le Président, si nous n'accordons pas au dossier des armes légères tout le temps et toute l'attention qu'il exige.

Les participants ici réunis se souviendront peut-être que, à la Réunion du Comité préparatoire en janvier, le Canada avait déposé un document proposant l'adoption d'un programme de travail intersessionnel de nature informelle, dans le cadre duquel nous nous réunirions deux fois l'an pour élaborer des idées et des recommandations qui seraient ensuite débattues lors des réunions officielles des États. Il y aurait donc là un effet de complémentarité.

Cela nous donnerait notamment la chance de mener des travaux plus ciblés et davantage axés sur les résultats au regard des diverses priorités thématiques, ainsi que de développer et d'appliquer une stratégie pour rassembler les ressources nécessaires à la mise en œuvre intégrale du Programme d'action.

Le Canada a d'ailleurs soumis, pour examen par la Conférence, un nouveau document de travail qui explique davantage cette proposition.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le Programme d'action adopté en 2001 est un accord cadre d'une grande utilité. Sachons l'utiliser et profiter aussi de l'expérience acquise ces cinq dernières années pour orienter nos délibérations, de manière que nos travaux, ici même et dans les années à venir, remplissent la promesse du Programme d'action.

Merci.